## Ministère des Infrastructures et des Transports Terrestres et du désenclavement





## **AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE**

Dossier d'Appel d'Offres n° D/1633/A3) relatif aux travaux de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis, Section 1 : Dakar-Mékhé (80 km) lot 3.1 : Tivaouane-Tivaouane Est (6 km) et contournement de Tivaouane (6 km).

- 1. Date de lancement : 24/05/2023
- 2. Nombre d'offres reçues et identité des candidats

**Trois** (03)

- AREZKI
- EIFFAGE Sénégal
- Groupe CSE
- 3. Montant de la proposition retenue :
  - Trente-six milliards quatre cent quatre-vingt-treize millions huit cent neuf mille huit cent quarante-six (36 493 809 846 F CFA TTC)
- **4.** Noms et adresse de l'attributaire provisoire :
  - Groupe CSE Rocade Fann Bel-Air BP 609 Dakar

Mail: csesn@groupecse.com

5. Délai d'exécution des travaux : vingt mois (20) mois.

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

**IBRAHIMA NDIAYE**